

C'est donc dans un esprit de magnanimité, sans tenir compte de ce qu'on dira personnellement, que je demande à la Chambre d'adopter aujourd'hui le cinquième rapport du comité spécial du Règlement et de la procédure, rapport qui vient compléter celui dans lequel nous avons proposé le Règlement provisoire qui nous régit actuellement.

**Des voix:** Au vote.

[Français]

**M. Pinard:** Monsieur le Président, en premier lieu, même si j'ai indiqué tantôt, à l'occasion d'un rappel au Règlement, que je trouvais malheureuse et déplorable cette situation où on se voit forcé de débattre de cette question à ce moment-ci, je veux, pour le moment, mettre de côté ce grief et m'adresser au fond de la question, et en même temps en profiter pour essayer d'être le plus objectif et le plus juste possible et, indépendamment, encore une fois, de l'attitude du député qui vient de prendre la parole, profiter de l'occasion pour signaler d'une façon très claire et sincère le travail extraordinaire qui a été accompli, d'une façon générale, par les membres du comité spécial sur la réforme parlementaire au cours des 18 derniers mois. Je veux, d'une façon plus particulière, signaler l'impartialité, le bon jugement et le travail extraordinaire du président, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) qui a su faire travailler les gens qui faisaient partie de ce comité d'une façon soutenue, d'une façon régulière et en même temps qui a su être assez souple pour permettre que les divergences de vues fassent place à un consensus sur des sujets pour le moins délicats et sûrement très importants. Je pense qu'il a démontré une habileté extraordinaire et que son travail mérite d'être signalé à ce moment-ci.

Je veux également féliciter d'une façon générale les députés des deux côtés de la Chambre qui, au cours des travaux de ce comité, ont su faire bénéficier le groupe de leur expérience, de leur compétence, et qui ont cherché ensemble des moyens de permettre au Parlement de se moderniser, de s'améliorer et de se réformer.

Ceci étant dit, je voudrais comprendre pourquoi à ce moment-ci, sous la direction du député de Yukon (M. Nielsen), certains membres du comité croient opportun de chercher à faire adopter immédiatement les sept rapports du comité qui n'ont pas encore été considérés par la Chambre des communes. Honnêtement, j'essaie de comprendre pourquoi, quelle logique, quelle explication justifie . . .

**Une voix:** Parce que vous allez proroger!

**M. Pinard:** Non, je ne pense pas que le fait de crier . . . Je ne pense pas que le fait de m'interrompre ajoute un élément additionnel d'importance au débat. Je pose la question. Je n'ai pas interrompu, suite à votre intervention, le député qui avait la parole, et je voudrais avoir l'occasion de livrer ma pensée, parce que j'ai à cœur la réforme parlementaire, et je ne voudrais pas que les événements d'hier et d'aujourd'hui laissent compromettre d'aucune façon à moyen terme et à plus long

### *Rapport du comité spécial*

terme l'amélioration de la Chambre des communes et du Parlement canadien. Au contraire, je pense qu'au cours des dernières années, nous avons démontré de ce côté-ci, comme de l'autre côté, je le reconnais, qu'il y avait une volonté commune d'effectuer des changements. Nous en avons fait. Nous en faisons actuellement, puis nous allons continuer à en faire.

Cependant, là où on peut être en désaccord, c'est sur la façon de procéder, et cela est important. Le troisième rapport est celui qui traite des changements que nous sommes en train d'expérimenter. Ce troisième rapport propose une liste de changements importants à notre Règlement. Alors, s'il était nécessaire d'en faire une expérience d'au moins un an avant d'en considérer l'adoption finale, pourquoi soudainement adopter sept rapports d'un coup sec, comme on nous l'a proposé hier et plus tôt aujourd'hui? Devraient-ils recevoir leur application immédiate, sans expérience préalable, sans attendre le résultat de l'expérience que nous sommes en train de faire, alors qu'effectivement plusieurs de ces changements dans ces sept rapports sont encore plus complexes et plus sujets à des sérieuses conséquences que ceux dont nous sommes en train de faire l'expérience? La question est sincère et honnête. Pourquoi, si une expérience d'au moins 12 mois était requise pour un seul rapport qui était important, un rapport qui avait également fait l'objet d'un consensus et de l'unanimité au niveau du comité, pourquoi, soudainement, à ce moment-ci, vers la fin du débat sur le Pas du Nid-de-Corbeau, pourquoi cherche-t-on à nous forcer à accepter l'application, sans expérience immédiate, de sept rapports d'un coup sec?

Je pense qu'une réponse devrait nous être fournie là-dessus. Je suis intéressé à connaître les raisons. Il ne s'agit pas nécessairement, ceci dit avec respect, des rapports qui résultent de l'expérience que nous sommes en train de faire. Ce sont des rapports. L'un d'eux a trait à la façon de nommer le Président de la Chambre, c'est le quatrième. Le cinquième veut forcer le gouvernement à convoquer des comités d'une façon plus rapide. En soi, personnellement, je n'y vois aucun inconvénient, mais cela doit être examiné dans le contexte global. Les autres rapports visent à créer des comités spéciaux, législatifs, composés de 20 députés, en plus de la vingtaine de comités déjà existants, des comités qui vont s'adresser particulièrement aux projets de loi après l'étape de la deuxième lecture. Un autre rapport vise à la création de quatre comités additionnels touchant le cadre fiscal, touchant la façon de dépenser du gouvernement, touchant aux sociétés de la Couronne. Un autre rapport vise à changer la responsabilité de ceux qui auront à administrer les deniers publics. On sait que cette responsabilité-là incombe au gouvernement. On voudrait qu'au niveau des commissaires de la régie intérieure, il y ait des députés de l'opposition qui participent aux réunions et qui administrent plus de 100 millions de dollars par année des taxes des contribuables et, à défaut d'entente entre eux, le Président devrait trancher la question et devenir partisan pour les décisions de la Commission de la régie intérieure.